

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 MAI 2022

Le 17 mai deux mille vingt-deux, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de VILLECONIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Maire.

**Étaient présents** : Marie-Odile SOUVETON, Patricia LE COZ, Gérald RANELY, Aurélie MORIZE, Romain LE BOEDEC, Edwige COTOT, Marie-Paule BERGER-CHAILLER, Sarah INES, Jacqueline DUSSEAUX, Claire FIALETOUX, Frédéric REGNIER

**Étaient absents** : Serge LASCAR donne pouvoir à Romain LE BOEDEC, Emmanuel SAGOT donne pouvoir à Aurélie MORIZE

**Secrétaire de séance** : Aurélie MORIZE

Le Procès -Verbal de la séance du 5 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### **DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE A DEMISSION**

Vu la lettre de démission du poste d'adjoint au maire tout en conservant le mandat de conseiller municipal de Monsieur Serge LASCAR envoyée à Monsieur le Préfet en date du 30 décembre 2021,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet, en date du 13 janvier 2022, acceptant cette démission et le maintien du mandat de conseiller municipal,

Considérant que cette décision a pour effet de rendre vacant un poste d'adjoint au Maire, il convient de se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre d'adjoints.

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint et, en conséquence de diminuer à 3 (contre 4 actuellement) le nombre d'adjoints.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de supprimer le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint resté vacant suite à la démission de Monsieur Serge LASCAR.

Décide de fixer le nombre d'adjoints à 3.

Dit que l'ordre du tableau s'en trouvant affecté, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

#### **DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS SUITE A DEMISSION**

Vu l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles qui précise que le Conseil d'administration du CCAS comprend des membres élus en son sein par le conseil municipal et, en nombre égal, des membres nommés par le Maire ;

Vu l'article R.123-9 du code de l'action sociale et des familles qui précise la procédure de remplacement des administrateurs élus démissionnaires ;

Vu le courrier de Monsieur Jean-Marie LOUBET en date du 30 novembre 2020 portant démission de son mandat de conseiller municipal ;

Considérant que Monsieur Jean-Marie LOUBET avait été désigné pour siéger comme membre élu du conseil municipal au sein du CCAS,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Désigne Madame Marie-Odile SOUVETON comme représentant du conseil municipal au sein du CCAS,

Rappelle la liste de ses quatre administrateurs du CCAS représentant le conseil municipal :

Madame Edwige COTOT

Madame Patricia LE COZ

Madame Jacqueline DUSSEAUX

Madame Marie-Odile SOUVETON

#### Questions diverses :

Monsieur FOUCHER informe les membres du Conseil Municipal que la demande de dotation d'équipement des territoires ruraux pour la création d'une aire de jeux Promenade des Prés a été acceptée à hauteur de 50% de la dépense.

D'autre part, il informe que la mairie a reçu un courrier de Monsieur Gérard DELTON sollicitant l'appellation de la place de Saudreville en Place Yvette DELTON en hommage à son épouse décédée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite que la demande fasse l'objet d'une réflexion plus approfondie avant de pouvoir statuer.

Madame BERGER-CHAILLER s'interroge sur l'affichage obligatoire des convocations du conseil municipal sur le hameau de Saudreville. Elle rapporte que la dernière convocation n'aurait pas été affichée.

Monsieur FOUCHER indique que les agents affichent dans tous les hameaux la convocation en même temps que la distribution aux élus. Il demande que cela soit vérifié.

Madame BERGER-CHAILLER rapporte d'autre part que la date de réunion publique concernant le PLU tombe en plein milieu du pont de l'ascension. Elle demande pour quelles raisons cette date a été choisie.

Monsieur REGNIER informe qu'il a été difficile de trouver une date entre les réunions de la commission animation. Il souligne notamment que la réunion du 27 mai n'est qu'une présentation, qu'un registre de concertation du public est disponible en mairie et que d'autres réunions publiques seront organisées par la suite.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,  
Jean-Marc FOUCHER,

